



Ligue régionale de Tir de Bretagne

Colpo, le 1^{er} octobre 2016

Aux personnes intéressées

Pour information et diffusion :

Messieurs et Dames les Président(e)s des clubs
Messieurs et Dames les Président(e)s des départements
Messieurs les Responsables de Formation Départementaux

Maud SEUS-CARADEC - Assistante technique régional – RFL & REL
07 50 87 61 20 – atr-tir.bretagne@orange.fr

Note d'information sur les formations 2016-2017

Responsables Formations Départementaux :

Côtes d'Armor : Didier Le Louarn (02 96 95 61 21 – 23, rue de L'EPERONNERIE 22260 PONTRIEUX – pontrev@aol.com)

Finistère : Rémy Bernard (06 83 56 42 08 – 1, rue Jean Menez 29480 LE RELECQ KERHUON – BERNARDARAMIS@aol.com)

Ille-et-Vilaine : Jean André (06 72 71 91 36 – 52, allée de Quiberon 35700 RENNES – jean.andre0890@orange.fr)

Morbihan : Philippe Laurent (06 81 89 96 22 – Résidence Avalenn 56690 LANDEVANT – capelo2.p@orange.fr)

Rappel : La formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

Préformations :

Elles sont obligatoires pour toutes les formations initiales.

Les dates et lieux sont fixés dans chaque département par le Responsable de Formation Départemental.

A l'issus de la clôture des inscriptions, votre candidature est transmise par la Ligue au RFD de votre département.

Inscriptions :

Les dossiers sont également disponibles sur le site internet de la Ligue : <http://www.tir-bretagne.org/>

Afin de pouvoir vous inscrire vous devez :

- ✓ Être licencié depuis minimum un an et avoir sa licence en cours de validité
- ✓ Être titulaire d'un carnet de tir
- ✓ Présenter sa licence visée par le médecin, ou un certificat médical

Les personnes intéressées par la formation sont priées de retourner **le dossier complet** à :

Ligue Régionale de Tir de Bretagne
11 bis avenue de la Princesse
Maison des Associations
BP 7
56390 COLPO

Ou par e-mail : tir.bretagne@wanadoo.fr

Selon la formation, le nombre de places disponibles peut être limité (voir la fiche détaillée de chaque formation). Dans ce cas, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

Une convocation personnelle ultérieure, indiquant les modalités exactes de la formation, viendra confirmer l'inscription.

L'inscription n'est validée qu'à la réception du dossier complet et des frais de formation. Vous pouvez annuler votre inscription sur simple demande jusqu'à 3 jours **après la clôture des inscriptions**, aucun frais ne sera encaissé. Au-delà de ce délai, les inscriptions sont définitives et les frais d'inscriptions seront encaissés.

Frais de formation :

Les frais d'inscription s'élèvent à 25 € par jour de formation et sont à envoyer avec le dossier d'inscription. Il est possible de faire un règlement en plusieurs fois. Sauf dans le cas d'annulation, les frais d'inscription seront encaissés indépendamment de la présence du stagiaire (absence, abandon, etc).

Tout candidat abandonnant au cours de la formation ne sera pas remboursé de tout ou partie des frais qu'il aura engagés.

Les frais de préformation de 15 € sont à envoyer directement à votre RFD.

Pour les stagiaires Hors Ligue les frais de formation sont de 35 € par jour, ils doivent être en possession de leur passeport formateur et de leur guide pédagogique d'animateur ou d'initiateur.

Frais de restauration et hébergement :

Les éventuels frais de restauration sont à la charge de l'organisateur à concurrence d'un montant maximum de 15 € par repas.

Les éventuels frais d'hébergement sont à la charge du stagiaire (possibilité de prise en charge éventuelle par le club ou le comité départemental).

Formation initiale d'Animateur :

Préformation d'animateur de club : organisée par chaque RFD dans le courant du mois de novembre 2016 (date limite : 20 novembre 2016). La préformation est obligatoire pour accéder aux modules de formation suivants. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes.

Premier module de formation : 26 et 27 novembre 2016 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Deuxième module de formation : 18 et 19 mars 2017 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Prévision encadrement : Arnaud Chevrollier et Philippe Goudet

1. Cadre de la formation.

Au sein du club de tir, l'animateur a pour fonctions l'accueil des nouveaux adhérents, la délivrance de renseignements relatifs aux disciplines de la FFTir, au fonctionnement du club (prêt d'armes, organisation de l'association, etc.) et la mise en place des premières séances d'initiation pendant lesquelles il devra apporter un soin et une vigilance toute particulière aux fondamentaux de la technique de base.

La durée globale de la formation est de 70 heures répartie en :

- 6 heures de préformation.
- 24 heures de formation théorique et pratique.
- 40 heures de stage en situation au sein du club.

Les 24 heures de formation théorique et pratique se compose ainsi :

- Accueil et Sécurité
- Connaissance des disciplines.
- Manipulation et connaissances des armes.
- Technique de base
- Programme de formation aux Cibles Couleurs.

2. Modalités de validation.

- Epreuve écrite (questionnaire à choix multiples sur 40 points) : Cette épreuve vise à vérifier les connaissances acquises lors de la formation sur la technique, la sécurité et l'accueil.
- Epreuve technique et pédagogique (respectivement sur 20 et 100 points) : Cette épreuve est évaluée en contrôle continu par les formateurs. Le stagiaire est mis en situation à travers des "jeux de rôles".
- Epreuve pratique (sur 20 points) : Cette épreuve (obligatoire) n'est pas éliminatoire. Le score d'un match réalisé lors d'un championnat départemental (au minimum) au cours de la saison sportive, dans l'une des nombreuses disciplines ouvertes dans les barèmes FFTir.
- Rapport d'alternance : Un bref compte rendu est obligatoire pour la validation du diplôme. (Plus de précisions ci-après).
- Epreuve de Cibles Couleurs : Cette épreuve est obligatoire et ne délivre que des points en plus (« **bonus** » **uniquement**). Il s'agit de permettre aux formateurs de vivre eux même la validation des Cibles Blanches (2.5 points) et Jaune (5 points).

3. L'alternance.

Le diplôme n'est délivré qu'à partir du moment où chaque personne formée a effectué un stage dans un ou plusieurs clubs. Le stagiaire doit effectuer au minimum 40h en club, dans un délai de trois à douze mois.

Ce stage fait par la suite l'objet d'un rapport d'activité de 2 à 4 pages. Ce compte rendu est à remettre lors du dernier module de formation. En cas de force majeure, et après en avoir informé la RFL, un délai de 10 jours sera accordé pour un envoi par courrier ou mail.

Dans la mesure du possible, le stagiaire sera suivi et accompagné par un tuteur formé et de même Brevet Fédéral.

4. Modalités d'inscription à la formation.

- La formation est ouverte aux mineurs à partir de 16 ans (autorisation parentale obligatoire), pour plus d'information contactez la RFL.
- Être licencié depuis un an minimum
- Le nombre de place est limité à 15 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 100 € et 15 € pour la préformation.

Date butoir d'inscription : 17 octobre 2016

Formation initiale d'Initiateur :

Préformation d'initiateur de club : organisée par chaque RFD dans le courant du mois de décembre 2016 (date limite : 25 décembre 2016). La préformation est obligatoire pour accéder aux modules de formation suivants. Votre RFD vous communiquera directement les modalités exactes.

Premier module : 7 et 8 janvier 2017 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Deuxième module : 18 et 19 février 2017 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Troisième module : 29 et 30 avril 2017 (lieu à déterminer en fonction des inscrits).

Prévision encadrement : Arnaud Chevrollier et Jean André

1. Conditions d'inscription à la session d'initiateur de club.

La formation est ouverte aux licenciés de la FFTir, membres d'un club affilié à la Ligue Régionale de Tir de Bretagne, et détenteurs du Brevet Fédéral d'Animateur. Les personnes ayant obtenu leur diplôme Animateur en session 2015-2016, pourront demander une dérogation pour s'inscrire à cette session. Leur demande sera étudiée par l'ETR.

2. Cadre de la formation.

La formation proposée permet d'acquérir les compétences relatives à la mise en œuvre de séances, s'inscrivant notamment dans la logique des Cibles Couleurs. L'objectif de la formation d'initiateur est d'améliorer ses connaissances et savoir-faire afin qu'ils puissent encadrer des séances pour une population plus large, plus longtemps (pouvoir suivre un groupe en perfectionnement) et sur des disciplines spécifiques. L'initiateur de club a un véritable rôle à jouer dans l'encadrement de son club, tant au niveau de l'initiation des Ecoles de Tir, que des adultes en phase d'apprentissage.

La durée globale de la formation est de 80 heures répartie en :

- 6 heures de positionnement
- 34 heures de formation théorique et pratique
- 40 heures de stage en situation au sein du club

La formation théorique se compose ainsi :

- Sécurité et réglages des armes
- Construction d'exercices et de séances
- Planification de la saison
- Technique d'initié
- Règlements et réglementation

3. Modalités de validation

- Epreuve écrite (questionnaire à choix multiples sur 40 points) : Cette épreuve vise à vérifier les connaissances acquises lors de la formation sur la réglementation des armes, les disciplines, le rôle et la responsabilité de l'Initiateur...)
- Epreuve technique et pédagogique (60 points chacune) : Cette épreuve est évaluée en contrôle continu par les formateurs avec des mises en situation à travers des "jeux de rôles". Elle porte sur les savoirs, savoir-faire et savoir-être.
- Epreuve pratique (sur 20 points) : Cette épreuve (obligatoire) n'est pas éliminatoire. Le score d'un match réalisé lors d'un championnat départemental (au minimum) au cours de la saison sportive, dans l'une des nombreuses disciplines ouvertes dans les barèmes FFTir.

- Rapport d'alternance : Un bref compte rendu est obligatoire pour la validation du diplôme. (Plus de précisions ci-après).
- Epreuve de Cible Couleurs : Cette épreuve est obligatoire et ne délivre que des points en plus (« **bonus** » **uniquement**). Il s'agit de permettre aux formateurs de vivre eux même la validation des Cibles Orange (2.5 points) et Verte (5 points).

4. L'alternance

Le diplôme n'est délivré qu'à partir du moment où chaque personne formée a effectué un stage dans un ou plusieurs clubs. Le stagiaire doit effectuer au minimum 40h en club, dans un délai de trois à douze mois.

Ce stage fait par la suite l'objet d'un rapport d'activité de 2 à 5 pages. Ce compte rendu est à remettre lors du dernier module de formation. En cas de force majeure, et après en avoir informé la RFL, un délai de 10 jours sera accordé pour un envoi par courrier ou mail.

Dans la mesure du possible, le stagiaire sera suivi et accompagné par un tuteur formé et de même Brevet Fédéral.

5. Modalités d'inscription à la formation.

- La formation est ouverte à partir de 18 ans
- Avoir obtenu son diplôme d'Animateur depuis une saison complète au minimum
- Le nombre de place est limité à 8 stagiaires
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 150 €, et 15€ pour la préformation.

Date butoir d'inscription : 20 novembre 2016

Formation continue :

Découverte de la Préparation mentale

Module unique : 15 Janvier 2017 (Département 35).

Prévision encadrement : Arnaud Chevrollier et Maud Seus-Caradec

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

Dans le cadre de la formation continue des cadres bénévoles, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne organise une journée de formation sur ce thème. Cette action est destinée aux personnes titulaires du diplôme d'initiateur de club qui souhaitent acquérir des compétences sur l'organisation mentale.

2. Objectifs de la formation.

Le stage a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Maitriser l'utilisation du cahier de tir.
- Connaître les différents types de respirations
- Aborder les outils de base de la gestion du stress

3. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.
- Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Date butoir d'inscription : 10 décembre 2016

Formation continue :

Réglage et adaptation des détentes

Module unique : 29 janvier 2017 (Département 29).

Prévision encadrement : Jean André et Charles Quéguiner

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

Dans le cadre de la formation continue des cadres bénévoles, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne organise une journée de formation sur ce thème. Cette action est destinée aux personnes titulaires du diplôme d'initiateur de club qui souhaitent acquérir des compétences sur les principes et techniques de réglage des détentes.

2. Objectifs de la formation.

Le stage a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaître le lexique
- Maîtriser le principe de fonctionnement des systèmes de détentes
- Être capable de faire les réglages de poids et de course
- Savoir utiliser les schémas de manuel de l'arme

1. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.
- Le nombre de place est limité à 8 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Date butoir d'inscription : 1^{er} janvier 2017

NB : Vous êtes prié d'amener les manuels et schémas de vos armes lors de la formation, afin de faciliter les ateliers pratiques.

Formation continue :

Conception d'exercices et de séances

Module unique : 02 avril 2017 (Département 22).

Prévision encadrement : Jean André et Pascal Kerlau

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

Dans le cadre de la formation continue des cadres bénévoles, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne organise une journée de formation sur ce thème. Cette action est destinée aux personnes titulaires du diplôme d'animateur ou d'initiateur de club qui souhaitent une remise à niveau et un approfondissement de leurs connaissances.

2. Objectifs de la formation.

Le stage a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Savoir utiliser les différentes variables pour créer des exercices
- Être capable de formuler des consignes et critères de réussite clairs et concis
- Maîtriser les logiques de cohérence au sein de la séance et entre les séances
- S'adapter aux différents publics

3. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Animateur ou d'Initiateur
- Le nombre de place est limité à 12 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Date butoir d'inscription : 1^{er} mars 2017

Formation continue :

Technique Pistolet 25 m

Module unique : 9 avril 2017 (Département 56).

Prévision encadrement : Maud Seus-Caradec et Pascal Kerlau

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

Dans le cadre de la formation continue des cadres bénévoles, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne organise une journée de formation sur ce thème. Cette action est destinée aux personnes titulaires du diplôme d'initiateur de club qui souhaitent une acquérir des compétences sur la technique et les étapes de progression.

2. Objectifs de la formation.

Le stage a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Connaître le principe de la technique du Pistolet 22 et Pistolet Standard
- Maîtriser la progression des tireurs
- Aborder la Vitesse Olympique
- Respecter le règlement sportif en vigueur

3. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Initiateur. Les animateurs peuvent demander une dérogation directement auprès de l'ATR.
- Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Date butoir d'inscription : 5 mars 2017

Formation continue :

Développement École de Tir et Cibles Couleurs

Module unique : 14 mai 2017 (Département 29).

Prévision encadrement : Maud Seus-Caradec et Pascal Kerlau

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

Dans le cadre de la formation continue des cadres bénévoles, la Ligue Régionale de Tir de Bretagne organise une journée de formation sur ce thème. Cette action est destinée aux personnes titulaires du diplôme d'initiateur de club qui souhaitent acquérir des compétences sur la structuration d'une Ecole de Tir et le fonctionnement des Cibles Couleurs.

2. Objectifs de la formation.

Le stage a pour objectif, par le biais d'échanges et de mise en situations réelles :

- Favoriser la fidélisation des jeunes
- Accueillir de nouveaux tireurs
- Pérenniser le dispositif cibles couleurs

3. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Animateur ou d'Initiateur
- Le nombre de place est limité à 12 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 25 €.

Date butoir d'inscription : 16 avril 2017

Certificat de spécialité : TAR

Afin de répondre au mieux aux attentes de chacun, la Ligue vous propose cette année un certificat de spécialité en TAR (Tir aux Armes Réglementaires). Ce CS entre dans le cadre de la formation continue et est validé par la FFTir. L'encadrement est composé de personnes qualifiées et reconnues, connaissant au mieux les spécificités du TAR.

Premier module de formation : 1^{er} et 2 avril 2017 (lieu définis ultérieurement).

Deuxième module de formation : 17 et 18 juin 2017 (lieu définis ultérieurement).

Prévision encadrement : Philippe Goudet, Frédérique Nivinoux.

5 stagiaires minimum sont requis pour que la formation ait lieu.

Rappel : la formation continue est obligatoire pendant la durée de l'Olympiade.

1. Cadre de la formation.

La formation proposée permet d'acquérir les compétences relatives à la discipline sportive TAR. L'objectif de la formation d'initiateur est d'améliorer ses connaissances et savoir-faire afin qu'ils puissent encadrer des séances pour une population plus large, plus longtemps (pouvoir suivre un groupe en perfectionnement) et sur des disciplines spécifiques. L'initiateur de club a un véritable rôle à jouer dans l'encadrement de son club, tant au niveau de l'initiation des Ecoles de Tir, que des adultes en phase d'apprentissage.

La durée globale de la formation est de 28 heures répartie en :

- 34 heures de formation théorique et pratique
- 40 heures de stage en situation au sein du club

La formation théorique se compose ainsi :

- Sécurité et réglages des armes
- Promouvoir la discipline
- Faire découvrir la discipline
- Construire des exercices et des séances
- Technique de niveau initié
- Savoir organiser d'une compétition

2. Modalités de validation

A la différence des autres formations, le CS s'effectue sans l'objectif d'un examen, le contrôle continu est privilégié au long de la formation.

- Présence à tous les modules du CS
- Dossier de promotion au Responsable de la formation
- Capacité à respecter et faire appliquer la sécurité (Contrôle Continu)

3. Modalités d'inscription à la formation.

- Avoir obtenu son diplôme d'Initiateur
- Les animateurs peuvent obtenir une dérogation par la RFL, au vu d'un palmarès départemental et d'un engagement pour une formation d'Initiateur, pour plus d'information contactez la RFL.
- Le nombre de place est limité à 10 stagiaires.
- Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 100 €.

Date butoir d'inscription : 1^{er} mars 2017

Demande d'inscription en formation

Nom :

Prénom :

Club :

N° de licence :

Bien préciser la formation choisie :

Formation : Animateur Initiateur

Type : Initiale

Continue (**préciser le module**)

Découverte de la préparation mentale

Réglage et adaptation des détente

Conception d'exercices et de séances

Technique Pistolet 25m

Développement des Ecole de Tir et Cibles Couleurs

Certificat de Spécialité T.A.R

Date d'obtention du diplôme précédent (si existant):

Date de naissance :

Discipline(s) pratiquée(s) :

Adresse complète :

Tél. :

E-mail :

Fonction(s) exercée(s) au sein du club :

Indiquez en quelques lignes vos motivations pour participer à la formation :

Date et signature :

Avis et signature du Président de club :

A joindre :

Copie de la licence en cours de validité, visée du médecin ou avec certificat médical

Copie du carnet de tir

Autorisation parentale si besoin